

Rencontres Ecocitoyennes

**4 et 5 juin 2011
à Mérindol (Vaucluse)**



DOSSIER DE CANDIDATURE pour l'obtention d'un stand **association/particulier**

A envoyer à :
Association A.M.E.
BP 8
84360 MERINDOL

04.90.72.38.96
assoc.ame@orange.fr

Candidature	page 2
Demande de stand	page 4
Règlement	page 5
Informations pratiques	page 6



DOSSIER DE CANDIDATURE

(ASSOCIATION, PARTICULIER)

A envoyer à : AME - BP 8 - 84360 MERINDOL

Seules les associations répondant aux 3 critères ci-dessous sont concernées par le présent document :

1. association déclarée à but non lucratif
2. non assujettie à la TVA et non commerciale
3. dirigeant(s) non rémunéré(s)

Si l'association ne répond pas à ces 3 critères, merci de remplir le dossier de candidature destiné aux entreprises.

Après avoir lu notre Charte et vous être assuré de la compatibilité de vos activités avec l'esprit des « Rencontres Ecocitoyennes », merci de bien vouloir donner le maximum d'éléments au comité de sélection par le biais de ce questionnaire. Vous pouvez aussi compléter vos informations sur papier libre. Joindre SVP vos documents (ou liens Internet).

1. VOS COORDONNÉES

ASSOCIATION :

Nom, Prénom du représentant légal de l'association, ou du particulier :

SIREN :

Domiciliation, adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Fax :

Téléphone mobile : (Merci de préférer mail, fax, téléphone fixe)

E-mail : Site Internet :

2. LISTE DE VOS ACTIVITES et ACTIONS (présentées ou non lors des « Rencontres »)

Activité et actions

--

3. QUE SOUHAITEZ VOUS PROPOSER/MONTRER SUR LE STAND

(préciser les labels et autres certifications)

4. INVENTAIRE DES PRODUITS PROPOSES SUR LE STAND* (vente par une association)

Liste exhaustive des objets ou produits proposés à la vente : marque, origine, fournisseur, prix...

**si nécessaire, joindre liste supplémentaire ou catalogue*

7. TAILLE DE STAND SOUHAITEE :

(voir nos conditions ci-après)

2,5 m

5 m

autre taille demandée (sur dérogation, veuillez préciser le besoin particulier) :

8. TEXTE LIBRE (facultatif)

DEMANDE DE STAND

PIECES A NOUS RENVoyer :

- le présent bulletin de candidature complété,
- vos documentations, plaquettes etc.. concernant votre activité et ce que vous présentez sur le stand
- votre règlement par chèque

DATE LIMITE : pour paraître dans le catalogue des Rencontres, inscription avant le **31 mars**

CONFIRMATION D'INSCRIPTION :

Nous vous préciserons la zone et le numéro d'emplacement du stand qui vous a été affecté.
En cas d'annulation de votre part avant le **30 avril**, la moitié de la somme versée vous sera remboursée. Au delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Nom et téléphone de la personne* présente sur les Rencontres :

* Celle-ci doit être informée du règlement et de la Charte

RESERVATION DE STAND

TARIF POUR les 2 JOURS	Inscription avant le 31/03	Inscription après le 31/03	Votre demande
2,5 mètres linéaires	24,00	28,00	
5 mètres linéaires	45,00	49,00	
Si vente sur stand, en sus :	30,00	40,00	
Raccordement électrique : en fonction des disponibilités (NB : rallonges électriques non fournies, Prévoir des bobines de 40 m). De quelle puissance avez-vous besoin :		+12,00	
TOTAL (récapitulatif de votre demande)			

LE CATALOGUE DES RENCONTRES ECO-CITOYENNES:

Les exposants dont l'inscription sera validée et payée **avant le 31/03** pourront paraître dans notre catalogue des Rencontres Ecocitoyennes gratuitement dans la liste des exposants présents sur les Rencontres.

Texte court* définissant objectivement votre activité qui paraîtra dans le catalogue

* ce texte sera reformulé par nos soins si nécessaire

REGLEMENT

EMPLACEMENTS : Seuls les exposants dont l'inscription aura été validée (justificatif) pourront obtenir un stand lors de l'évènement. Les emplacements des stands sont définis par l'organisation et la municipalité. Aucun exposant ne pourra s'installer en dehors des zones prévues. Les stands sont nus (pas de matériel fourni - esthétique libre), en extérieur et numérotés au sol (sauf cour de la maison des associations). Les rencontres se déroulent sur la place de la salle des fêtes, le long de la rue principale et de la rue de l'école et dans la cour de la maison des associations. Les exposants devront s'accommoder des éventuels obstacles présents sur leur stand qui peuvent jaloner la rue : trottoir, panneaux de signalisation, barrière pour piétons, dos d'âne, arbre, jardinière et luminaire public... Il est fortement conseillé de prévoir des matériaux pouvant être utilisés comme stabilisateurs ainsi que le matériel nécessaire pour résister au vent.

Chaque exposant se voit attribuer par l'organisation un numéro de stand et un numéro de zone. Chaque année, les exposants se verront attribuer un nouvel emplacement. Si l'exposant a des contraintes particulières au niveau des dimensions du stand, pour l'installation d'un mobilier, d'une tente, d'un équipement... il devra en faire sa demande par écrit lors de son inscription.

Le stand attribué doit être occupé par son titulaire, la cession de tout ou partie de stand ou emplacement sous une forme quelconque est formellement interdite sous peine de fermeture immédiate du stand.

L'organisation se réserve le droit de modifier, en cas de nécessité, l'importance et la disposition des surfaces demandées. Dans ce cas, elle prévient l'exposant afin qu'il puisse prendre ses dispositions.

La profondeur des stands varie selon l'emplacement (nous consulter si nécessaire). La présence d'un véhicule sur le stand est exclue sauf si ce véhicule fait partie intégrante de l'exposition. Elle devra dans tous les cas faire l'objet d'une autorisation.

Les exposants sont responsables des dommages causés par leur installation aux matériels, aux bâtiments, aux arbres ou au sol occupé par eux et devront supporter les dépenses des travaux de réparation.

Ne peuvent être distribués que des documents se rapportant aux objets exposés et compatibles avec la Charte des Rencontres. **D'une façon générale, l'installation et la gestion du stand doit respecter la Charte** (ex. : pas de moquettes) L'organisation pourra refuser les placards ou affiches posés à l'intérieur du stand si ceux-ci présentaient des inconvénients pour la bonne tenue des rencontres ou encore étaient en contradiction avec le but des rencontres.

Les exposants s'engagent à laisser l'emplacement propre avant leur départ.

ASSURANCE OBLIGATOIRE : Les exposants sont tenus de souscrire à leurs frais une assurance individuelle "Tous Risques Expositions" couvrant leurs risques d'incendie, de vol ou autres relatifs à leurs échantillons et à leurs accessoires (agencements, matériel d'installation, emballages), ainsi qu'une assurance Responsabilité Civile et assurance véhicules. Tout exposant (ainsi que ses assureurs), par le seul fait de sa participation, abandonne également tout recours contre l'association et autres exposants. En cas de malveillance, le recours devra s'exercer uniquement contre l'auteur du sinistre. L'association AME décline toute responsabilité au sujet des pertes, avaries et tout autre dommage quelconque pouvant survenir aux objets et matériels d'expositions pour quelque cause que ce soit.

GARDIENNAGE : L'association AME organise le gardiennage de la manifestation durant la nuit du vendredi au samedi sur la place de la salle des fêtes uniquement, et la nuit du samedi au dimanche sur toute l'emprise de la manifestation.

ANNULATION : Si les rencontres ne pouvaient avoir lieu pour cas de force majeure, intempéries ou cause indépendante de la volonté de l'organisation, les sommes versées par les exposants leur seraient remboursées sous déduction d'une part proportionnelle aux frais de sa préparation.

APPLICATION DU REGLEMENT : Les exposants, en signant la présente demande de stand, acceptent intégralement le règlement de la manifestation. Toute infraction constatée peut entraîner l'exclusion immédiate de l'exposant.

Durant les 2 journées, les exposants devront pouvoir fournir les documents suivants : les documents administratifs spécifiques à l'activité (attestation du registre du commerce ou des métiers, MSA, statuts association...), les certificats de garantie, les attestations des mentions, labels, les factures des denrées en vente, etc.

Je, soussigné(e), (nom)

(prénom).....

(fonction).....,

dûment mandaté et agissant pour l'entreprise indiquée, certifie l'exactitude des renseignements donnés, et certifie que l'entreprise n'est pas en cessation de paiement au moment de la signature de cette demande. Je reconnais avoir lu intégralement la charte des Rencontres ainsi que le présent règlement et m'engage à m'y conformer.

Signature et cachet de l'exposant précédés de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »

INFORMATIONS PRATIQUES (partie à conserver)

Horaires d'ouverture au public : 9h30 à 19h00 (obligation de présence des exposants)

Les Rencontres se déroulent en extérieur, l'expérience des années précédentes nous montre que le mistral est souvent au rendez-vous en cette période : prévoir les attaches de vos structures en conséquence et des parasols, de nombreux emplacements se trouvant en plein soleil une bonne partie de la journée.

LES STANDS SONT NUS : prévoir table et chaises, cloisons pour affichage si nécessaire. Pour l'équipement du stand, les exposants s'engagent à respecter la Charte des Rencontres.

VOTRE ARRIVEE *horaires à respecter impérativement*

Vous munir obligatoirement de votre confirmation d'inscription.

Le samedi 4 juin 2011

- 6 h 00 à 6 h 30 : zone 1****
- 6 h 45 à 7 h 15 : zone 2****
- 7 h 30 à 8 h 00 : zone 3****

* vérifier la zone qui vous a été attribuée

Au-delà de 8 h les places vacantes seront considérées comme libres. Les exposants devront évacuer les véhicules sur des parkings qui leurs seront réservés. Café et tartines vous seront offerts **le samedi matin jusqu'à 8 h 30** dans la salle des fêtes. Les stands devront être en place pour l'ouverture au public à 9h30.

DEMONTAGE

Le dimanche à partir de 19 h 00

Les exposants doivent assurer le nettoyage du stand avant leur départ, et effectuer le tri sélectif (des conteneurs seront disponibles au sein des Rencontres). **Le matériel mis à disposition des exposants devra être rangé à leur place d'origine par l'exposant ou son équipe de démontage.**

VOTRE COMMUNICATION

Une affiche A4 et une dizaine de dépliants des Rencontres Ecocitoyennes seront fournis aux exposants avant la manifestation. Si vous en souhaitez une quantité plus importante, merci de nous contacter. Les catalogues sont disponibles à l'accueil lors de la manifestation.